

# Votre école travaille sur un rythme de 4 jours et demi.

Votre temps partiel est-il...

...de droit ?

... sur autorisation ?

Vous souhaitez

Vous souhaitez

Avoir un nombre fixe de demi-journées travaillées par semaine ? (pour pouvoir organiser votre emploi du temps hebdomadaire)

Avoir une quotité de travail précise ? (pour pouvoir choisir votre taux de rémunération)

Annualiser votre service ? (pour pouvoir vous organiser sur l'année)

Avoir un nombre fixe de demi-journées travaillées par semaine ? (pour pouvoir organiser votre emploi du temps hebdomadaire)

Avoir une quotité de travail précise ? (pour pouvoir choisir votre taux de rémunération)

Annualiser votre service ? (pour pouvoir vous organiser sur l'année)

**cadre d'une répartition hebdomadaire**

**cadre d'une répartition annuelle**

**Annualisation du service à temps partiel**

**cadre d'une répartition hebdomadaire**

**cadre d'une répartition annuelle**

**Annualisation du service à temps partiel**

Attention, si votre école travaille avec des horaires différents chaque jour, votre salaire sera calculé au prorata de votre temps de service.

De plus, pour les personnes qui bénéficient du complément de la CAF (Cica), soyez vigilant car si votre temps de service dépasse 80%, vous perdrez cet avantage.

Attention, il faudra ajouter à votre emploi du temps hebdomadaires des demi-journées supplémentaires à répartir dans l'année.  
Possibilité de travailler à 60% ou 70% ou 80%(payé 85.71%).

Attention, si votre école travaille avec des horaires différents chaque jour, votre salaire sera calculé au prorata de votre temps de service.

Attention cela concerne seulement une quotité de travail de 80%(payé 85.71%).  
De plus, il faudra ajouter à votre emploi du temps hebdomadaires des demi-journées supplémentaires à répartir dans l'année.

Vous souhaitez plus de précision ? Consultez la circulaire TEMPS PARTIELS sur I-Prof ou sur le site du l'inspection académique du Gers.

Tableau II-1) A)  
Page 4

Tableau II-1) B)  
Page 4

Paragraphe III  
Page 5

Tableau II-2) A)  
Page 5

Tableau II-2) B)  
Page 5

Paragraphe III  
Page 5